

Communiqué de presse

Bombardement d'une installation du CICR à Gaza

(CH-S) L'article 18 de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949 stipule: «Les hôpitaux civils organisés pour donner des soins aux blessés, aux malades, aux infirmes et aux femmes en couches ne pourront, en aucune circonstance, être l'objet d'attaques; ils seront, en tout temps, respectés et protégés par les Parties au conflit.»

Ces dernières semaines, Israël a appelé à plusieurs reprises les habitants de la bande de Gaza à se rendre dans la zone de Mawasi, près de Rafah. Des vivres, de l'eau et des fournitures médicales y sont disponibles. C'est là que se trouve le bureau du CICR, qui fait de son mieux pour aider les déplacés et les blessés.

Plus de 25 civils auraient été tués et plus de 50 personnes blessées lors de tirs d'obus le 21 juin. Le porte-parole de l'armée israélienne a déclaré qu'il n'y avait «aucune indication que l'armée ait mené une attaque dans la zone humanitaire de Mawasi». L'attaque fait l'objet d'une enquête. Le CICR, quant à lui, reste sur ses positions. «Point de vue Suisse» documente ci-après le communiqué de presse du CICR.

* * *

Gaza. – Le bureau du CICR, qui est entouré de centaines de civils déplacés vivant dans des tentes, a été endommagé par des tirs d'artillerie à proximité.

«Des tirs aussi dangereux proches des structures humanitaires mettent en danger la vie des civils et des humanitaires.»

Des projectiles de gros calibre ont atterri à quelques mètres du bureau et des logements du

Comité international de la Croix-Rouge (CICR) vendredi après-midi [21 juin]. La frappe a endommagé la structure du bureau du CICR, qui est entouré de centaines de civils déplacés vivant dans des tentes, dont un grand nombre de nos collègues palestiniens.

Cet incident a provoqué un afflux massif de victimes à l'hôpital de campagne de la Croix-Rouge, situé à proximité, qui a recensé 22 morts et 45 blessés, et des rapports faisant état d'autres victimes.

Tirer si dangereusement près des structures humanitaires, dont les parties au conflit connaissent l'emplacement et qui sont clairement marquées de l'emblème de la Croix-Rouge, met en danger la vie des civils et du personnel de la Croix-Rouge.

Ce grave incident de sécurité est l'un des nombreux qui se sont produits ces derniers jours; des balles perdues ont déjà atteint des structures du CICR. Nous dénonçons ces incidents qui mettent en danger la vie des humanitaires et des civils.

En vertu du droit international humanitaire, les parties au conflit ont l'obligation de prendre toutes les précautions possibles pour éviter de blesser des civils et d'endommager des biens civils, y compris des installations humanitaires.

Source: https://www.linkedin.com/posts/icrc_gaza-the-icrc-office-which-is-surrounded-activity-7210034414834094080-t7TE, 22 juin 2024

